



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 013-211300538-20220930-2022\_148\_FIN-AR

## DECISION DU MAIRE

2022 148 FIN

**OBJET :** Mission d'assistance technique – Expert du bâtiment Monsieur Marc Maltagliati

**Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;  
**Vu** la décision 2021-016 du 17 mars 2021 confiant la mission d'assistance technique à Mr Marc Maltagliati, expert technique du bâtiment ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de poursuivre la mission d'assistance avec un expert technique du bâtiment pour le gros œuvre et l'électricité de la maison des associations ;

### **DECIDE,**

**Article 1 :** De signer avec Mr Marc Maltagliati sise 82 chemin du Touret, le Paradou 13520, une mission d'assistance technique du bâtiment,

**Article 2 :** De dire que la dépense d'honoraires s'établit à un montant de 10 600.00 euros HT selon les conditions du contrat,

**Article 3 :** Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

**Article 4 :** Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 30/09/2022

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

